

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1176 Décisions concernant les Ministères

n° 1176

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
28 octobre 1960

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1960

Date du numéro
30 novembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé le remboursement à M. Girard des frais de passage engagés pour rejoindre son: poste par voie aérienne soit soixante et onze mille sept cent cinquante six francs Djibouti (71.756 FD) contrevaieur de NF 1650,40. Cette dépense sera supportée par le Budget local de l'exercice 1560 en son

Chapitre 2.